

CGV-200613

**Tiré à part**  
**Réunion du Comité exécutif**  
**CEX-200514**

**Appellation des installations physiques au campus de Shippagan**

**R : 06-CEX-200514**

« Que le Comité exécutif recommande au Conseil des gouverneurs que le pavillon sportif du campus de Shippagan de l'Université de Moncton soit nommé **Centre sportif Armand-Caron.** »

Vote : unanime

**Proposition au Conseil des gouverneurs**

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte que le pavillon sportif du campus de Shippagan de l'Université de Moncton soit nommé **Centre sportif Armand-Caron.** »*

**Comité pour l'appellation  
des installations physiques, des fonds de dotation, des fonds en fiducie et autres entités à  
l'Université de Moncton pour le campus de Shippagan**

**Tiré à part de la réunion du 6 mai 2020**

**5. Proposition d'appellation d'une installation physique du Campus de Shippagan**

Le vice-recteur du Campus de Shippagan, monsieur Selouani, présente le dossier exceptionnel de monsieur Armand Caron tout en indiquant que le processus est conforme à la *Politique pour l'appellation des installations physiques, des fonds de dotation, des fonds en fiducie et autres entités à l'Université de Moncton*.

Monsieur Selouani indique que le dossier de monsieur Caron a reçu un appui unanime de l'ensemble des leaders de la Péninsule acadienne comme le démontre la lettre d'appui de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne. Elle a également reçu un appui unanime au sein de la communauté universitaire du Campus de Shippagan. Le Campus de Shippagan de l'Université de Moncton est ce qu'il est aujourd'hui en grande partie grâce au travail de monsieur Caron.

Le Recteur et vice-chancelier par intérim, monsieur Couturier, rappelle que l'article 1.2 de la politique souligne qu'à moins de circonstances extraordinaires, un délai de deux ans devra être écoulé suite au décès d'une personne avant que la candidature de cette personne soit considérée pour une appellation. Ce dernier juge que la candidature de monsieur Caron, appuyée par ses réalisations au Campus de Shippagan et pour l'ensemble de l'Acadie, répond aux critères des circonstances extraordinaires.

Carole Boucher, appuyée par Edgar Robichaud, propose :

*« Que le pavillon sportif de l'Université de Moncton, Campus de Shippagan,  
soit nommé Centre sportif Armand-Caron. »*

ADOPTÉE